



EXERCEZ VOTRE
**DROIT
DE VOTE**

(détails en page 6 et 7)

Avis de convocation

36^e assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ

Dans l'éventualité où la Direction générale de la santé publique du Québec émettrait des nouvelles recommandations qui auraient des répercussions sur la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds, toute information sera publiée par voie de communiqué de presse sur le site Web fondsftq.com/aga. Demeurez à l'affût !

Assemblée générale annuelle virtuelle
fondsftq.com/aga

Le samedi 19 septembre 2020 à 14 h

Avis de convocation

Avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ aura lieu en format virtuel uniquement via une diffusion en direct sur le Web au fondsftq.com/aga, le samedi 19 septembre 2020, à 14 h.

**PARTICIPER
À L'ASSEMBLÉE
VIRTUELLE
EN DIRECT**

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée générale annuelle ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle ;
4. Présentation du rapport annuel d'activités pour l'exercice financier terminé le 31 mai 2020 :
 - 4.1 Rapport du président du conseil d'administration, M. Claude Séguin ;
 - 4.2 Allocution du premier vice-président, M. Daniel Boyer ;
 - 4.3 Rapport du président et chef de la direction, M. Gaétan Morin ;
5. Élection de membres au conseil d'administration ;
 - 5.1 Élections des quatre (4) candidats issus de l'appel de candidatures ;
 - 5.2 Élections des sept (7) candidats indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration ;
6. Nomination des auditeurs indépendants et autorisation au conseil d'administration d'établir leur rémunération ;
7. Ratification des règlements généraux ;
8. Considération de toute autre affaire qui pourrait être régulièrement soumise à l'Assemblée.

Le présent document est un résumé de la circulaire de la direction qui est disponible sur le site Web fondsftq.com. Les actionnaires sont priés de s'y référer pour l'information complète. Le présent document contient des éléments d'information et est accompagné d'une attestation des actions détenues, d'un formulaire de procuration pouvant être utilisé par l'actionnaire dans le cadre de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du Fonds de solidarité FTQ (l'« Assemblée »), ainsi que d'un sommaire de portefeuille.

Montréal, le 6 juillet 2020

Par ordre du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

Cher actionnaire,

L'exercice 2019-2020 du Fonds de solidarité FTQ aura été riche en réalisations et en succès, mais également en défis à surmonter en raison de la crise de santé publique à laquelle nous avons collectivement eu à faire face au cours des derniers mois.

Néanmoins, le Fonds de solidarité FTQ a poursuivi sa mission avec plus d'énergie que jamais, toujours guidé par la volonté d'investir dans les entreprises d'ici, de vous accompagner dans vos projets d'épargne, et de contribuer à faire du Québec une société toujours plus prospère, inclusive et durable.

Une AGA entièrement virtuelle

Nous sommes heureux de vous inviter à l'assemblée générale des actionnaires afin de vous faire part de nos réalisations et de nos résultats. Chaque organisation étant appelée à respecter les règles de la Santé publique et à déployer tous les efforts pour contenir la propagation de la maladie à coronavirus, l'Assemblée se tiendra cette année uniquement sur le Web, le 19 septembre 2020 à 14 h. Afin de pallier l'impossibilité d'y assister en personne, nous pourrions recueillir vos commentaires et répondre à vos questions en ligne et en temps réel. Si vous ne l'avez pas fait en ligne, par téléphone ou par la poste au préalable, vous pourrez également voter en direct sur les différents points à l'ordre du jour, notamment sur l'élection des administrateurs. Pour participer à votre assemblée générale annuelle virtuelle, rendez-vous sur le site Web **fondsftq.com/aga** et suivez les instructions pour vous y inscrire.

(signé) « Claude Séguin »

Claude Séguin

Président du conseil d'administration

Votez au bénéfice de Moisson Montréal et Moisson Québec

À titre d'actionnaire du Fonds, vous avez l'occasion de voter sur les différents points qui sont à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Nous souhaitons que vous soyez nombreux à voter et à participer à notre démocratie actionnariale. Ainsi, pour chaque actionnaire qui votera, le Fonds remettra 3 \$ à Moisson Montréal et Moisson Québec, qui se partageront le montant total jusqu'à concurrence de 20 000 \$. Une autre façon d'exprimer votre solidarité !

Votez, c'est facile !

Vous pouvez exercer votre droit de vote sur le Web, par téléphone ou par la poste. Des instructions détaillées vous sont fournies dans le formulaire de procuration ci-joint. Il vous est également possible de mandater une autre personne pour voter en votre nom. Pour ce faire, complétez le formulaire de procuration ci-joint et suivez les instructions indiquées.

En souhaitant vous voir participer en grand nombre à votre assemblée générale annuelle !

(signé) « Gaétan Morin »

Gaétan Morin

Président et chef de la direction

Information

Convocation

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres à la clôture des affaires le 18 août 2020 à 23 h 59 ont le droit de recevoir l'avis de convocation à l'Assemblée.

Si vous êtes épargnant au Fonds de solidarité, et que vous détenez des sommes dans un compte REER ou hors REER au Fonds, vous êtes par le fait même un actionnaire et ceci vous concerne directement. Vous êtes donc invité à participer à l'Assemblée.

Droit de vote

Tous les détenteurs d'actions entières de catégorie « A », série 1 et série 2, inscrits aux registres du Fonds de solidarité FTQ en date du 18 août 2020 à 23 h 59, sont habilités et fortement encouragés à exercer leur droit de vote, personnellement ou par fondé de pouvoir.

Un fondé de pouvoir est une personne que vous désignez pour vous représenter et agir en votre nom et selon vos instructions, s'il y a lieu, lors de l'Assemblée. Cette personne aura notamment le droit de voter et de poser des questions en votre nom.

En cas de vote par scrutin, ils ont droit à un (1) vote pour chaque action entièrement payée donnant droit de vote et immatriculée au nom de l'actionnaire dans les registres du Fonds de solidarité FTQ.

Nouveauté : Assemblée virtuelle et vote en direct

Cette année, les actionnaires pourront voter en ligne durant l'Assemblée. Celle-ci sera diffusée en direct sur le Web uniquement. En effet, vu le contexte actuel, aucun actionnaire ne pourra se rendre sur place pour voter ni pour assister à l'Assemblée, puisqu'aucun lieu physique ne sera désigné.

Les personnes n'ayant pu assister en direct à l'Assemblée **le samedi 19 septembre 2020 à 14 h**, pourront la visualiser en différé, sans toutefois pouvoir y voter ou y poser des questions.

Un actionnaire qui souhaite assister à l'Assemblée, peut tout de même voter avant celle-ci, de la manière ci-décrite. Dans ce cas, il n'aura qu'à s'abstenir de voter lors de l'Assemblée, à moins qu'il ne souhaite modifier son vote. Il aura tout de même la possibilité de poser des questions en temps réel.

Vote par procuration avant l'Assemblée

Les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, qui se tiendra en format virtuel uniquement **le samedi 19 septembre 2020 à 14 h**, peuvent voter avant l'Assemblée par procuration, c'est-à-dire par Internet, par téléphone, par courriel, par la poste ou par télécopieur. Les détails de la procédure de vote par procuration avant l'Assemblée se trouvent dans le formulaire de procuration annexé au présent document. Si un actionnaire vote par procuration, Société de Fiducie AST (Canada) (« AST ») devra avoir reçu le formulaire de procuration signé et daté ou l'actionnaire devra avoir voté en ligne ou par téléphone **avant 16 h 45 le mercredi 16 septembre 2020**.

Les actionnaires peuvent exercer leur droit de vote en ligne au **www.astvotemaprocuracion.com avant 16 h 45 le 16 septembre 2020**.

**UNE VIDÉO
EXPLICATIVE
SUR LA PROCURATION
SE TROUVE SUR
LE SITE WEB
FONDSFTQ.COM/AGA.**

Nomination d'un fondé de pouvoir

Les actionnaires peuvent désigner un fondé de pouvoir de leur choix pour qu'il exerce leur droit de vote lors de l'Assemblée. Cette personne n'est pas tenue d'être un actionnaire, mais elle devra assister à l'Assemblée en direct **le samedi 19 septembre 2020 à 14 h** de la manière prévue dans la section « Présence et participation à l'Assemblée ». Dans ce cas, AST devra avoir reçu le formulaire de procuration désignant le fondé de pouvoir **avant 16 h 45, le mercredi 16 septembre 2020**. Dans tous les cas, le fondé de pouvoir devra avoir contacté AST par téléphone au 1-866-751-6315 **avant 16 h 45, le mercredi 16 septembre 2020** afin de s'inscrire pour recevoir un numéro de contrôle. AST fera ensuite parvenir un numéro de contrôle par courriel au fondé de pouvoir désigné afin qu'il puisse se connecter à l'Assemblée virtuelle et y voter en direct **le samedi 19 septembre 2020 à 14 h**.

Nouveau cette année !

Si une personne est nommée fondé de pouvoir, elle devra contacter AST afin de recevoir un nouveau numéro de contrôle regroupant ses droits de vote personnels et ceux pour lesquels elle a été nommée fondé de pouvoir. Ce nouveau numéro de contrôle devra être utilisé pour participer à l'Assemblée.

Toutes les procurations reçues, sans fondé de pouvoir expressément nommé et sans instruction de vote, seront attribuées, par défaut, à parts égales, à M. Claude Séguin, président du conseil d'administration, et à M. Daniel Boyer, premier vice-président du conseil d'administration, à titre de représentants du Fonds de solidarité FTQ et fondés de pouvoir de l'actionnaire.

Présence et participation à l'Assemblée

Cette année, le Fonds tiendra son Assemblée de manière uniquement virtuelle. Les actionnaires, ou leur fondé de pouvoir, souhaitant y participer, pourront voter en ligne et poser leurs questions en temps réel.

Pour participer à l'Assemblée, les actionnaires ou leur fondé de pouvoir devront se rendre sur le site fondsftq.com/aga et sélectionner le lien pour se connecter à l'Assemblée en direct. Vous serez alors redirigé vers le site Web de notre partenaire. Il sera possible de se connecter à compter de 13 h, soit une heure avant le début de l'Assemblée **le samedi 19 septembre 2020 à 14 h**.

- Les actionnaires (qui agissent en leur nom personnel uniquement, c'est-à-dire n'ayant pas été désigné comme fondé de pouvoir par un autre actionnaire) devront cliquer sur « j'ai un numéro de contrôle » et inscrire le numéro de contrôle unique à 13 chiffres se trouvant sur leur formulaire de procuration ainsi que le mot de passe **fonds2020** (sensible à la case).

ou

- Les fondés de pouvoir devront cliquer sur « j'ai un numéro de contrôle » et inscrire le numéro de contrôle unique à 13 chiffres préalablement fourni par AST ainsi que le mot de passe **fonds2020** (sensible à la case).

ou

- Les invités n'ayant pas de numéro de contrôle pourront tout de même assister à l'Assemblée en cliquant sur « je suis un invité » et en remplissant le formulaire d'inscription. Les invités n'auront toutefois pas la possibilité de voter ou de poser de question à l'Assemblée.

Élection des membres du conseil d'administration

Les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont invités à élire onze (11) des dix-neuf (19) administrateurs qui composeront le conseil d'administration. Quatre (4) administrateurs seront élus parmi les candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures, et sept (7) se qualifieront comme personnes indépendantes et auront été recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique.

Le Fonds de solidarité FTQ a lancé un avis d'appel de candidatures en prévision de l'Assemblée pour les quatre (4) postes d'administrateurs à élire lors de l'Assemblée parmi les candidats retenus à la suite de l'appel. Un encart annonçant l'appel de candidatures était joint au carnet de l'épargnant qui a été envoyé au mois de janvier 2020 à tous les actionnaires du Fonds de solidarité FTQ. De plus, l'appel de candidatures a été diffusé dans les principaux quotidiens du Québec, sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ et dans les médias sociaux. Toute l'information relative aux critères d'éligibilité au poste d'administrateur et à la procédure de mise en candidature, qui prenait fin le 27 mars 2020, était disponible sur le site Web du Fonds de solidarité FTQ sous la rubrique « Élections des administrateurs ».

Quant à l'élection des sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique du Fonds de solidarité FTQ au conseil d'administration, le présent avis de convocation ainsi que la circulaire de la direction présentent les administrateurs recommandés par le conseil d'administration pour élection par les actionnaires.

La direction du Fonds de solidarité FTQ ne sollicite pas de procuration pour l'élection des candidats retenus à la suite d'un appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'émet pas de recommandation de vote pour l'élection des quatre (4) postes d'administrateurs réservés aux candidats issus de l'appel public de candidatures. Le Fonds de solidarité FTQ n'est pas soumis à l'encadrement réglementaire applicable aux émetteurs assujettis relativement à la sollicitation de procuration et reconnaît donc que certains candidats ou organismes auxquels ils sont liés peuvent solliciter des procurations au sein de leurs milieux dans la mesure où le Fonds de solidarité FTQ en est avisé. Les quatre (4) candidats ayant obtenu le plus grand nombre de votes suite au scrutin, incluant les votes exprimés par procuration, seront élus à titre d'administrateurs.

La direction du Fonds de solidarité FTQ sollicite toutefois des procurations pour les candidats se qualifiant comme personnes indépendantes recommandées par le comité de gouvernance et d'éthique au conseil d'administration. Les personnes proposées comme fondés de pouvoir sur le formulaire de procuration, MM. Claude Séguin et Daniel Boyer, ont l'intention de voter pour l'élection de ces candidats, à moins que la procuration ne contienne une instruction expresse de s'abstenir de voter sur cette question pour un, plusieurs ou l'ensemble des candidats. Tous les candidats ont formellement établi leur qualification et éligibilité et exprimé leur désir de faire partie du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ. Les candidats ayant obtenu une majorité de votes favorables seront élus à titre d'administrateurs.

Nomination et rémunération des auditeurs indépendants

À l'Assemblée, les actionnaires devront nommer les auditeurs indépendants qui demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et autoriser le conseil d'administration à établir leur rémunération. Actuellement, les auditeurs indépendants sont la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.

Modification aux règlements généraux du Fonds

Le 25 juin 2020, le conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ a adopté une modification aux règlements généraux. Conformément aux dispositions de la *Loi sur les compagnies* (Québec), les modifications aux règlements doivent être soumis aux actionnaires lors de la tenue de l'Assemblée aux fins de ratification.

Cette modification des règlements généraux permettra principalement de tenir une assemblée des actionnaires, générale ou extraordinaire, en format virtuel uniquement. À noter que les changements réglementaires apportés n'affectent en rien les droits des actionnaires.

Les règlements généraux seront disponibles en format électronique pour consultation sur le site Web astvotemaprocuration.com avant la tenue de l'Assemblée et seront accessibles sur la plateforme de l'Assemblée le 19 septembre 2020. Si vous désirez en obtenir une copie, vous n'avez qu'à communiquer avec le Fonds de solidarité FTQ au 514 383-3663.

Limite de souscription et d'émission d'actions

Dans le but, notamment, de maintenir l'équilibre de son modèle d'affaires, le Fonds de solidarité FTQ pourrait limiter l'émission des actions pour l'exercice financier en cours (consultez la rubrique 6 du Prospectus « Quels sont les modes de souscription d'Actions qu'offre le Fonds de solidarité FTQ ? » pour connaître les modalités d'application d'une limitation d'émission et les exceptions applicables).

Élection des administrateurs indépendants

Sept (7) administrateurs indépendants recommandés par le comité de gouvernance et d'éthique et approuvés par le conseil d'administration

Christine Beaubien

M^{me} Beaubien est administratrice de sociétés et conseillère stratégique auprès de dirigeants d'entreprises. Elle est aussi un investisseur privé qui investit dans des entreprises innovantes à fort potentiel. Elle a occupé des postes clés dans différentes entreprises, telles que la SGF, Bombardier Capital, EDC et Desjardins. À titre de Présidente, elle a dirigé les opérations de Versus, une société en technologies de l'information qui a été reconnue parmi les sociétés à plus forte croissance au Canada. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

Michèle Colpron

M^{me} Colpron est administratrice de sociétés depuis 2012 et détient les titres Fellow de l'ordre des comptables professionnels agréés et d'administratrice de sociétés certifiée. Elle a occupé le poste de vice-présidente principale Gestion Financière à la Caisse de dépôt et placement du Québec et a notamment dirigé le secteur des opérations de la Caisse en tant que vice-présidente, Administration des investissements. Elle a aussi occupé le poste de chef des finances de la banque Merrill Lynch Bank et de la Standard Chartered Bank, toutes deux en Suisse. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2012.

Denis Labrèche

M. Labrèche cumule plus de 30 années d'expérience en évaluation d'entreprises, en litiges financiers et en fusions et acquisitions d'entreprises présentes dans divers secteurs d'activités. Il a été associé chez Ernst & Young et agit à titre de témoin expert au tribunal dans de nombreuses causes. On lui a en outre confié de nombreux mandats liés au capital de risque. M. Denis Labrèche est expert en évaluation d'entreprises (EEE-1984) et comptable professionnel agréé. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

Roger A. Renaud

M. Renaud a été, jusqu'en mai 2018, chef mondial de l'exploitation chez Gestion d'actifs Manuvie et président, Canada. Il a développé une vaste expérience en tant que président de sociétés de gestion de placements et membre de conseils d'administration. Il a notamment été président d'Investissement Standard Life inc., premier vice-président, Régime d'épargne et de retraite collectif chez Standard Life du Canada et vice-président principal chez Investissements

Standard Life inc. Il est analyste financier agréé (CFA) et a, de plus, complété un programme de perfectionnement des cadres au Harvard Business School et suivi un programme de perfectionnement des administrateurs à l'Université McGill. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2018.

Jean-Claude Scraire

M. Scraire est conseiller indépendant en matière de développement stratégique. Il a, depuis 2002, œuvré auprès d'organisations et d'entreprises en Asie, en Europe et au Québec. Il a agi notamment comme président du conseil d'administration d'Investissement Québec. Auparavant, il a travaillé pendant 22 ans au sein de la Caisse de dépôt et placement du Québec, où il a été président du conseil et directeur général pendant sept ans, de 1995 à 2002. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1970. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2015.

Claude Séguin

M. Séguin a été jusqu'en mars 2018, conseiller spécial du Fondateur et président exécutif du conseil d'administration chez Groupe CGI inc. où il a aussi occupé le poste de vice-président principal, développement de l'entreprise et investissements stratégiques depuis 2003. Auparavant, il a été président de CDP Capital – Placements privés et premier vice-président, finances et chef de la direction financière de Télé globe inc. Il a occupé divers postes dans le secteur public tels que sous-ministre des Finances, sous-ministre adjoint des Finances, directeur de la planification et directeur adjoint des programmes sociaux du Conseil du trésor. Il siège sur les conseils d'administration de HEC Montréal, de la Fondation de Centraide du Grand Montréal qu'il préside, de la Fondation des 24 heures Tremblant et d'EXFO inc. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2017.

Pierre-Maurice Vachon

M. Vachon est un entrepreneur et une personnalité bien connue de la région de la Beauce où il est actif tant dans le milieu des affaires que socio-économique ainsi que le milieu politique. Il a, à tour de rôle, occupé les fonctions de chef d'entreprise, d'administrateur de sociétés, de préfet et de maire. Il s'intéresse aux affaires, à l'administration de sociétés et au développement économique. Il est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2005.

Élection des administrateurs issus de l'appel de candidatures

Quatre (4) administrateurs à élire parmi les treize (13) suivants

Anne-Marie Bourgeois*

M^{me} Bourgeois est, depuis 2012, Vice-Présidente aux investissements pour la filière Québécoise d'EnerTech Capital. Elle compte 10 ans d'expérience opérationnelle dans le secteur des technologies propres et de l'énergie, et 11 ans d'expérience en capital de risque. M^{me} Bourgeois est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en Sciences (géologie), ainsi qu'un baccalauréat en sciences sociales avec double mineure en sciences politiques et en management et politique publics de l'Université d'Ottawa. Elle détient également une maîtrise en administration publique (management international) de l'Université du Québec ENAP.

Loïc Breton

M. Breton est président du syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau (SEPB – Québec) depuis 2016. Il est depuis toujours très impliqué au niveau syndical. De 1993 à 2016, il a occupé divers postes au sein du SEPB, notamment président SEPB-574, recruteur bénévole et formateur syndical. M. Breton est détenteur d'un baccalauréat ès art, sciences politiques de l'Université McGill.

Daniel Cardinal

M. Cardinal est premier pressier lithographie chez WestRock Canada depuis 1979. Il œuvre dans le domaine de l'impression haute gamme pour les emballages. Impliqué dans le milieu syndical, il siège sur deux comités de régime de retraite des Teamsters local 555 depuis 6 ans. Il a œuvré en tant que délégué syndical pour les Teamsters local 555 de 1980 à 2015, et en tant que responsable local (RL) du Fonds de solidarité FTQ de 1987 à 2018.

Anouk Collet

M^{me} Collet est conseillère principale au président national des TUAC Canada (Travailleuses et travailleurs unis de l'alimentation et du commerce) depuis mai 2016 et vice-présidente de la FTQ. Elle était auparavant directrice régionale et représentante nationale pour TUAC Canada ainsi que coordonnatrice du service juridique à la section locale 500 des TUAC. Détentrice d'un baccalauréat en droit de l'Université de Montréal, elle est membre du Barreau du Québec et

possède une maîtrise en relations industrielles. M^{me} Collet est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2013.

André De Montigny*

M. De Montigny est présentement consultant auprès de différentes organisations, dont Transat A.T. inc. Durant sa carrière, il a cumulé plusieurs fonctions de gestion auprès de différentes organisations, dont Transat A.T. inc., Transat international, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Vidéotron Limitée, Téléglobe et Via Rail Canada. Détenteur d'un baccalauréat en sciences économiques de l'Université de Montréal, il a ensuite complété une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal, puis un MBA (finances et marketing) du HEC Montréal.

Jérôme Dupras*

M. Dupras est professeur agrégé au Département des sciences naturelles de l'Université du Québec en Outaouais en recherche et éducation. Ses domaines de recherche sont orientés en économie écologique, géographie environnementale, aménagement du territoire, conservation de la biodiversité. Il est également musicien professionnel pour la formation Les Cowboys Fringants en plus d'être le Co-fondateur et président de Eco2Urb, une firme de génie conseil en environnement. M. Dupras est détenteur notamment, d'un doctorat et d'une maîtrise en géographie de l'Université de Montréal ainsi que d'un baccalauréat en biochimie.

Sonia Ethier

M^{me} Ethier est présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) depuis 2018. Elle y a auparavant occupé le poste de première vice-présidente. Elle a également été présidente du Syndicat de l'enseignement du Bas-Richelieu et a été enseignante au sein de la commission scolaire Sorel-Tracy. Détentrice d'un baccalauréat en adaptation scolaire de l'Université du Québec à Trois-Rivières, M^{me} Ethier possède également un certificat en mathématiques et sciences, ainsi qu'un certificat en santé et sécurité. M^{me} Ethier est membre du conseil d'administration du Fonds depuis 2019.

Mitchel Fortin*

M. Fortin est coordonnateur de programme, enseignant et superviseur de stage au Campus Notre-Dame-de-Foy à St-Augustin, depuis 2015. Il travaille aussi comme auditeur-inspecteur auprès du Bureau de normalisation du Québec. Depuis 2012, il offre également des services en vol, santé et sécurité auprès d'Air Canada. De 2005 à 2012, il a travaillé comme thanatologue, représentant des ventes et service pour le Cimetière Repos Saint-François d'Assise. M. Fortin détient un microprogramme en droit de l'Université de Montréal ainsi qu'un certificat en Santé et sécurité du travail de l'Université de Toronto. Il est diplômé du Collège Rosemont en thanatologie.

Pierre Fortin*

M. Fortin effectue des mandats de consultation dans le domaine de l'import-export de produits agricoles et industriels. Il possède plus de 25 ans d'expertise en commerce international dans plus de 30 pays. Il cumule plusieurs années d'expérience en ventes et marketing, notamment en tant que vice-président au développement international chez Semican International inc. et directeur des ventes et du marketing chez Royalmat inc. Il est bachelier en sciences de l'activité physique de l'Université du Québec à Chicoutimi depuis 1981. M. Fortin est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2018.

Christian Kengne*

M. Kengne est consultant en Cybersécurité pour la multinationale en conseil et technologies Accenture depuis mai 2018. Il était auparavant consultant principal en Sécurité de l'information chez InFidem, entreprise membre de la grappe industrielle canadienne en sécurité. Il a également travaillé comme consultant en Solution Services publics & Propriété intellectuelle chez CGI. M. Kengne détient un baccalauréat en génie informatique ainsi qu'une maîtrise en informatique de l'Université de Sherbrooke. Il est également membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Jacques Internoscia*

Jacques Internoscia est directeur des projets stratégiques auprès d'AluQuébec depuis 2017. Auparavant, il a occupé le poste de directeur des programmes stratégiques à l'Association de l'aluminium du Canada. De 2004 à 2009, il a travaillé à titre de directeur général auprès du Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine. Il a également travaillé pour Investissement Québec à titre de

directeur associé, dans le secteur de recherche sectorielle de 2002 à 2004. M. Internoscia est détenteur d'un baccalauréat ès sciences en géographie économique de l'Université de Montréal. Il possède également une maîtrise en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal.

Daniel H. Lanteigne*

M. Lanteigne est présentement consultant chez BNP Performance philanthropique, un cabinet de services-conseils en philanthropie. Il a débuté sa carrière comme agent d'investissement chez Épargne Placements Québec, puis a occupé divers postes à la Banque Nationale du Canada de 2007 à 2015. Par la suite, il a été directeur général de la Fondation RÉA et gestionnaire communication et consultant en ressources humaines chez Les Amputés de guerre du Canada. En 2019, M. Lanteigne a obtenu sa certification afin d'être reconnu en tant que Certified Fund Raising Executive (CFRE). M. Lanteigne a obtenu un certificat en gestion des ressources humaines en 2013, un certificat en communication organisationnelle en 2012 et un certificat en administration de services en 2011. Il vient également de compléter la certification universitaire en gouvernance de sociétés menant à la désignation ASC offerte par le Collège des administrateurs de sociétés et l'Université Laval. Il est également membre de l'ordre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés (CRHA).

Sylvie Nelson

M^{me} Nelson a été élue présidente du syndicat québécois des employées et des employés de service, section locale 298 (FTQ) (le SQEES-298) en 2017. Membre du bureau de la FTQ au poste de vice-présidente, elle est également vice-présidente de l'Union internationale des employés de services (l'UIES). Elle a auparavant occupé des fonctions de secrétaire générale du SQEES-298, encadreuse au service de la formation et conseillère syndicale au sein du service aux membres du SQEES-298. M^{me} Nelson a complété des études en éducation spécialisée. Elle est membre du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ depuis 2017.

* Membre indépendant

Pour plus d'information sur les candidats à l'élection, veuillez vous référer à la circulaire de la direction disponible sur le site Web.fondsftq.com.

Administrateurs nommés par le Conseil général de la FTQ

Daniel Boyer

Président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et premier vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

Denis Bolduc

Secrétaire général de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et troisième vice-président du conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

Yvon Barrière

Vice-président exécutif de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC), région de Québec et vice-président FTQ

Éric Boisjoly

Directeur général de la FTQ-Construction et vice-président FTQ

Benoît Bouchard

Président du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-Québec) et vice-président FTQ

Dominic Lemieux

Directeur québécois du Syndicat des Métallos et vice-président FTQ

Renaud Gagné

Directeur québécois d'Unifor et vice-président FTQ

Administrateur nommé en vertu de la Loi constituant le Fonds de solidarité FTQ

Gaétan Morin

Président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ

Tableau sommaire de la rémunération des hauts dirigeants

Nom et poste principal	Exercices	Salaire ⁽¹⁾ (\$)	Attributions fondées sur des actions ⁽²⁾ (\$)	Valeur du régime de retraite ⁽³⁾ (\$)	Autre rémunération ^{(4),(5)} (\$)	Rémunération totale (\$)
Gaétan Morin⁽⁶⁾ Président et chef de la direction	2020	747 278	58 593	493 100	s.o.	1 298 971
	2019	722 109	37 793	412 200	s.o.	1 172 102
	2018	697 768	16 436	435 900	s.o.	1 150 104
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	2020	372 754	32 182	318 400	s.o.	723 336
	2019	346 857	23 351	261 900	s.o.	632 108
	2018	323 760	9 552	206 800	s.o.	540 112
Janie C. Béïque⁽⁷⁾ Première vice-présidente aux investissements	2020	341 993	28 576	218 300	s.o.	588 869
	2019	319 951	20 707	192 900	s.o.	533 558
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	2020	324 859	23 684	169 600	s.o.	518 143
	2019	310 740	14 495	169 800	s.o.	495 035
	2018	302 240	6 522	172 800	s.o.	481 562
Normand Bélanger⁽⁸⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	2020	397 654	32 182	123 913	s.o.	553 749
	2019	395 344	23 592	123 913	s.o.	542 849
	2018	365 205	2 500	116 866	s.o.	484 571

(1) Salaires de base réels versés au cours de chaque exercice financier présenté.

(2) Les montants représentent la valeur des droits octroyés en vertu du régime d'octroi d'actions, ainsi que la valeur des actions émises en vertu du régime d'achat d'actions. Il n'existe pas de marché secondaire pour ces actions et aucun dividende n'est présentement versé aux détenteurs de celles-ci. La valeur des droits octroyés dans le cadre du régime d'octroi d'actions est calculée avec la valeur de l'action en vigueur à la date d'octroi, soit à 41,61 \$ pour les droits octroyés en juin 2019. Puisque ce régime a été confirmé le 28 juin 2018 avec prise d'effet rétrospective au 1^{er} juin 2017, la valeur des droits octroyés aux 1^{er} juin 2018 et 2017 a été calculée avec la valeur des actions en vigueur au 28 juin 2018, soit à 39,32 \$. Pour le régime d'achat d'actions, la valeur des émissions d'actions basées sur les périodes de paies, a été établie en fonction de la valeur de l'action en vigueur au moment des achats au cours de l'exercice. Pour juin 2019, la valeur en vigueur était de 41,61 \$ par action, pour la période de juillet à décembre 2019, la valeur en vigueur était de 43,90 \$ par action et, pour la période de janvier à mai 2020, la valeur en vigueur était de 46,20 \$ par action. Pour avoir droit à cet avantage, les hauts dirigeants doivent contribuer à une somme équivalente, jusqu'à un maximum de 6 250 \$ par année.

(3) La valeur du régime de retraite correspond à la variation attribuable à des éléments rémunérateurs, telle que présentée dans le tableau suivant sur les ententes de retraite, et est établie avec l'hypothèse de retraite à 60 ans (ou un an plus tard si le participant est âgé de plus de 60 ans). Elle représente la valeur de constitution des prestations de retraite pour l'exercice. Une évaluation actuarielle spécifique est effectuée pour ces hauts dirigeants. Ce montant représente la variation de la valeur de l'obligation attribuable aux prestations de retraite accumulées par le dirigeant concerné au courant de l'exercice financier.

Cette variation prend en compte notamment la hausse de la rémunération, la variation de l'âge du participant et des changements dans les hypothèses actuarielles qui servent aux calculs. La hausse par rapport à l'exercice financier 2018-2019 s'explique principalement par la diminution du taux d'actualisation de 3,5 % au 31 mai 2018 à 3,1 % au 31 mai 2019 (taux en début de période) et la variation des salaires, ce qui augmente la valeur de l'obligation.

(4) Les avantages personnels accordés aux hauts dirigeants n'ont pas dépassé le moindre de 10 % de leur salaire ou de 50 000 \$.

(5) Il n'existe aucune rémunération en vertu d'un plan incitatif non fondé sur des titres de capitaux propres.

(6) Dans une volonté de ne pas faire augmenter de façon importante les coûts du régime pour services passés, il avait été décidé de démarrer un nouveau régime pour M. Morin au moment de sa nomination le 26 juin 2014 et, par ailleurs, de limiter les prestations annuelles payables au moment de sa retraite à 350 000 \$.

(7) M^{me} Béïque a été nommée au titre de Première vice-présidente aux investissements le 7 juillet 2018.

(8) M. Bélanger est l'actionnaire unique d'une société agissant à titre de commandité de Fonds immobilier de solidarité FTQ II, s.e.c. et Fonds immobilier de solidarité FTQ - INFRA, s.e.c. et à titre de gestionnaire de Fonds immobilier de solidarité FTQ inc. Le montant total de 553 749 \$ de 2020 (542 849 \$ en 2019 et 484 571 \$ en 2018) correspond au total des honoraires versés à cette société en contrepartie des services rendus par M. Bélanger. Ce montant inclut 123 913 \$ (123 913 \$ en 2019 et 116 866 \$ en 2018) versé à titre compensatoire, car M. Bélanger ne participe à aucun régime de retraite mis en place par le Fonds. La participation de M. Bélanger au régime d'octroi d'actions a commencé en 2019.

Ententes de retraite

Le tableau suivant indique les prestations de retraite annuelles globales payables aux termes du régime enregistré, du régime supplémentaire et des ententes individuelles (« le régime global ») à la fin de l'exercice et lors de la retraite à 65 ans, basées sur les modalités de retraite à prestations déterminées en vigueur au 31 mai 2020. Il indique également la valeur des prestations de retraite acquises entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020.

Nom et poste principal	Années décomptées ⁽¹⁾	Prestations annuelles payables ⁽²⁾ (\$)		Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice ⁽³⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments rémunératoires ⁽⁴⁾ (\$)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires ⁽⁵⁾ (\$)	Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice ⁽⁶⁾ (\$)
		À la fin de l'exercice	À 65 ans				
Gaétan Morin Président et chef de la direction	16,417	329 300	350 000	6 464 100	493 100	152 700	7 109 900
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	17,768	156 700	238 900	3 086 100	318 400	64 400	3 468 900
Janie C. Béique Première vice-présidente aux investissements	3,309	30 400	144 500	474 200	218 300	19 900	712 400
Denis Leclerc⁽⁷⁾ Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	34,717	244 300	254 900	4 272 700	169 600	100 300	4 542 600
Normand Bélanger⁽⁸⁾ Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Nombre d'années décomptées dans le régime enregistré seulement. Le nombre d'années décomptées dans le régime de retraite global peut être différent.

⁽²⁾ Prestations payables du régime global selon le salaire final moyen calculé au 31 mai 2020 sans augmentation future et la rente maximale de l'année 2020 permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* n'est pas projetée.

⁽³⁾ L'obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,10 % par année et l'hypothèse de mortalité utilisée est la table CPM2014, tenant compte d'un facteur d'ajustement selon la taille de la rente, projetée selon l'échelle de projection (CPM-B). L'hypothèse d'augmentation de la rente maximale est de 2,75 % par année au début de l'exercice. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2018.

⁽⁴⁾ Les éléments suivants sont inclus : constitution des prestations calculées au début de l'année, l'impact de la rémunération différente de celle utilisée dans le calcul de l'année dernière (différence dans l'obligation au titre des prestations constituées calculées avec des salaires estimés - taux de salaire selon la dernière base d'évaluation, projetés selon l'hypothèse d'augmentation salariale - et des salaires finaux) et l'impact des amendements aux régimes, si applicable.

⁽⁵⁾ Les éléments suivants sont inclus : modification des hypothèses actuarielles et l'expérience attribuable à des éléments non rémunératoires.

⁽⁶⁾ L'obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice est calculée avec un taux d'actualisation de 3,20 % par année. Les autres hypothèses économiques et démographiques et les méthodes sont les mêmes que celles utilisées pour les régimes de retraite lors de la divulgation comptable au 31 mai 2019 aux fins des états financiers du Fonds de solidarité FTQ. Les données utilisées sont celles au 31 décembre 2018, à l'exception des taux de salaire qui sont ceux applicables pour l'exercice.

⁽⁷⁾ M. Leclerc ayant atteint l'âge de 65 ans au 31 mai 2020, les prestations payables sont celles au 31 mai 2021.

⁽⁸⁾ M. Bélanger a cessé sa participation active aux régimes de retraite le 15 décembre 2013, soit à la fin de sa période de détachement et n'a aucun droit accumulé dans ces régimes.

Régime de retraite enregistré

Les hauts dirigeants nommés participent à un des régimes de retraite à prestations déterminées du Fonds de solidarité FTQ au même titre que tous les autres gestionnaires du Fonds de solidarité FTQ. Ce régime enregistré et la caisse de retraite sont administrés par un comité de retraite composé de sept personnes, dont trois nommées par l'employeur, deux nommées par les participants actifs, une nommée par les participants non actifs et un tiers externe nommé par l'employeur.

Régime de retraite supplémentaire

Le régime supplémentaire n'est pas capitalisé. Il reprend les mêmes prestations que le régime enregistré, mais permet d'éliminer l'effet des limites de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, il augmente la période minimale de versement de la rente viagère à la retraite du régime enregistré et du régime supplémentaire à 15 ans.

Attributions en vertu d'un régime incitatif

Attributions fondées sur des actions

Le tableau suivant détaille les éléments du régime d'octroi d'actions compris dans la colonne « Attributions fondées sur des actions » du tableau sommaire de la rémunération des hauts dirigeants.

Nom et poste principal	Date d'attribution	Attributions fondées sur des actions		
		Actions ou unités d'actions dont les droits n'ont pas été acquis (nb)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits n'ont pas été acquis ⁽¹⁾ (\$)	Valeur marchande ou de paiement des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis (non payées ou distribuées) (\$)
Gaétan Morin Président et chef de la direction	1 ^{er} juin 2019	1 257,95	58 117	s.o.
Sylvain Paré Premier vice-président aux finances	1 ^{er} juin 2019	623,22	28 793	s.o.
Janie C. Bélique Première vice-présidente aux investissements	1 ^{er} juin 2019	623,22	28 793	s.o.
Denis Leclerc Premier vice-président au développement du marché de l'épargne	1 ^{er} juin 2019	355,44	16 421	s.o.
Normand Bélanger Président-directeur général des Fonds immobilier de solidarité FTQ	1 ^{er} juin 2019	623,22	28 793	s.o.

⁽¹⁾ La valeur des attributions à base d'actions non acquises et octroyées en vertu du régime d'octroi d'actions au cours de l'exercice est déterminée en multipliant le nombre de droits en cours à la fin de l'exercice par la valeur de l'action au 31 mai 2020, qui était de 46,20 \$.

Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Aucun droit octroyé depuis le 1^{er} juin 2019 n'a été acquis ni valeur gagnée en vertu d'un régime incitatif au cours de l'exercice financier terminé le 31 mai 2020.

Titres pouvant être émis en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Catégorie de plan	Nombre d'actions à émettre lors de l'exercice des droits en circulation	Prix d'exercice moyen pondéré des droits en circulation	Nombre d'actions restant à émettre en vertu de plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres approuvés par les porteurs	S.O.	S.O.	S.O.
Plans de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres non approuvés par les porteurs ⁽¹⁾	6 166,79	S.O.	S.O.
Total	6 166,79	S.O.	S.O.

⁽¹⁾ Les actions à émettre le sont en vertu du régime d'octroi d'actions décrit à la section 7.4.2(c) de la circulaire. Aucun prix d'exercice n'est payable lors de l'exercice des droits en vertu du régime, et aucune réserve spécifique d'actions à émettre n'est prévue selon les termes du régime. Aucune approbation ou ratification des actionnaires n'était requise quant à l'adoption du régime par le conseil d'administration en vertu des lois applicables.

Rapport sur la rémunération des membres de la haute direction

Tous les membres de la direction font l'objet d'une évaluation annuelle conformément à un processus formel, basé sur des critères objectifs et standardisés. Le comité de ressources humaines est responsable de l'encadrement de cette démarche et accordera annuellement des hausses salariales en fonction des enveloppes budgétaires retenues et du résultat de l'évaluation de chacun.

Rémunération des administrateurs et membres de comités

Les administrateurs et membres de comités siégeant au conseil d'administration et aux autres instances du Fonds de solidarité FTQ ont droit à des jetons de présence d'une valeur de 1 500 \$ par présence physique ou par vidéoconférence. Lorsqu'une rencontre est convoquée par voie téléphonique, les administrateurs ont droit à un jeton de présence de 1 000 \$, même s'ils sont présents physiquement ou par vidéoconférence. Dans le contexte de la COVID-19, il a été résolu de hausser à 1 500 \$ les jetons de présence payables lors d'une réunion tenue par voie téléphonique pour toutes les instances du Fonds et de ses filiales, et ce, à compter du 13 mars 2020. Cette résolution sera valide tant et aussi longtemps que sera en vigueur la consigne gouvernementale prohibant la tenue de rencontre en personnes.

Les administrateurs ont aussi droit à une somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance à laquelle ils sont nommés et de 2 000 \$ pour chaque instance additionnelle. De plus, la personne assurant la présidence de tout comité reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 12 500 \$, à l'exception du comité d'évaluation et du comité d'investissement du secteur minier pour lesquels la personne assurant la présidence reçoit une somme forfaitaire annuelle de 7 500 \$, ces montants étant versés en lieu et place de la somme forfaitaire annuelle de 5 000 \$ pour la première instance et de 2 000 \$ pour chaque instance additionnelle.

Le président du conseil d'administration reçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 165 000 \$. Le président de la FTQ et le secrétaire général de la FTQ reçoivent une rémunération annuelle forfaitaire de 165 000 \$ chacun qui est versé directement à la FTQ. La rémunération des membres qui ne sont pas indépendants de la FTQ et de ses syndicats affiliés est versée directement à la FTQ.

La version intégrale de la politique de rémunération qui a été mise à jour le 27 septembre 2018 est disponible sur le site Web fondsftq.com. Cette politique s'applique également aux membres du comité consultatif des Fonds régionaux de solidarité FTQ, aux membres du comité consultatif des Fonds locaux de solidarité FTQ ainsi qu'aux membres du conseil d'administration de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.

Il est à noter que tous les administrateurs sont actionnaires du Fonds de solidarité FTQ et, sous réserve du président et chef de la direction, le coût de leurs actions n'a pas été défrayé par le Fonds de solidarité FTQ.

Le tableau suivant présente le nombre total de réunions du conseil d'administration et de ses instances au cours de l'exercice terminé le 31 mai 2020, faisant état de l'assiduité des administrateurs et du montant total des sommes gagnées.

Instances	Conseil d'administration	Comité exécutif	Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de ressources humaines	Comité de gestion des actifs financiers	Comité de gestion intégrée des risques	Comité d'audit	Comité d'évaluation	Réunion d'évaluation semestrielle des investissements
Nombre de réunions	13	1	6	8	6	7	5	3	2
Yvon Barrière*	8/12								
Christine Beaubien	13/13	1/1		8/8			5/5		2/2
Éric Boisjoly*	6/9								
Denis Bolduc*(1)	12/13	1/1	2/2	2/2		3/4			
Benoît Bouchard*	7/7								
Daniel Boyer*(1)	13/13	1/1	6/6	8/8		6/7			
Serge Cadieux*(1)	1/2		1/1	2/3		2/3			
Louise Chabot*	4/4								
Anouk Collet*	12/13								
Michèle Colpron(2)	12/13		6/6		6/6	5/7	5/5		1/2
Alain Croteau*	3/6								
Sonia Ethier*	9/9								
Pierre Fortin	13/13								
Renaud Gagné*	9/13								
Denis Labrèche	13/13					7/7	5/5	3/3	2/2
Kateri Lefebvre*	0/3								
Dominic Lemieux*	5/6								
Gaétan Morin(3)	13/13	1/1			6/6				
Sylvie Nelson*	11/13								
Roger A. Renaud	13/13				6/6	7/7	5/5		2/2
Jean-Claude Scraire	12/13	1/1	6/6	8/8		7/7			
Claude Séguin(4)	13/13	1/1	6/6	8/8					
Pierre-Maurice Vachon	13/13	1/1		8/8					2/2

* Les administrateurs nommés par le Conseil général de la Fédération des travailleurs du Québec et la personne élue provenant de la CSQ ne reçoivent aucune rémunération personnelle pour siéger sur le conseil d'administration et les instances du Fonds de solidarité FTQ. L'équivalent de la rémunération qu'ils auraient normalement touchée est versée directement à la FTQ.

** Le total annuel inclut la rémunération versée à titre d'observateur sur un comité ainsi que celle pour avoir siégé sur un comité *ad hoc*.

Comité d'investissement – Innovation et capital de risque	Comité d'investissement – Capital de développement	Comité d'investissement – Secteur minier	Conseil d'administration FlexiFonds inc.	Comités du Fonds immobilier	Comité consultatif des Fonds régionaux	Comité consultatif des Fonds locaux	Total		Total des sommes gagnées** (\$)
15	20	6	3	18	6	4	123		1 357 758
							8/12	67 %	13 500
14/15	19/20						62/64	97 %	116 500
							6/9	67 %	8 500
	9/11			7/7	3/3	4/4	43/47	91 %	92 189
							7/7	100 %	12 959
	17/20		3/3		2/2	1/1	57/61	93 %	165 000
	9/9			6/6	1/1		22/25	88 %	83 852
							4/4	100 %	6 639
15/15							27/28	96 %	43 000
	11/14						46/53	87 %	89 307
		2/3					5/9	56 %	8 000
							9/9	100 %	15 861
	5/5						18/18	100 %	31 861
				5/12			14/25	56 %	12 000
	20/20			18/18			68/68	100 %	128 500
0/3							0/6	0 %	-
		3/3					8/9	89 %	14 388
			3/3	10/12			33/35	94 %	-
							11/13	85 %	19 000
8/9	20/20		3/3				64/65	98 %	112 702
		6/6		16/16			56/57	98 %	117 500
			3/3				31/31	100 %	165 000
	20/20	6/6			6/6	4/4	60/60	100 %	101 500

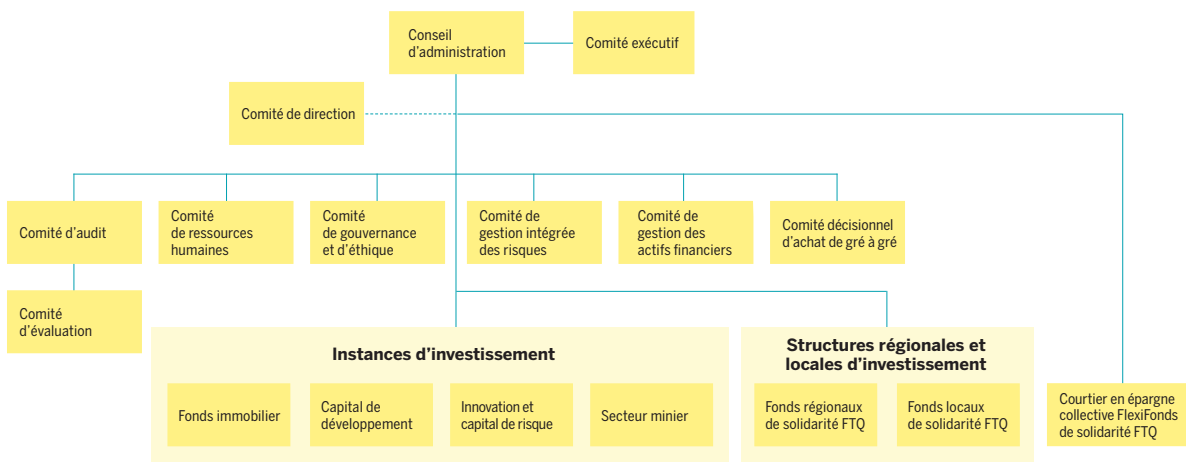
(1) Président de la FTQ et secrétaire général de la FTQ, rémunération forfaitaire annuelle de 165 000 \$, versée directement à la FTQ (présences aux instances et autres interventions). M. Serge Cadieux a quitté ses fonctions le 26 août 2019 et a été remplacé par M. Denis Bolduc.

(2) Trois absences pour cause de maladie.

(3) Rémunéré à titre de président et chef de la direction du Fonds de solidarité FTQ.

(4) Le Président du conseil d'administration reçoit une rémunération forfaitaire annuelle de 165 000 \$.

Structure de gouvernance du Fonds de solidarité FTQ



Les instances relatives aux investissements du Fonds immobilier de solidarité FTQ sont considérées comme un comité d'investissement pour des fins opérationnelles. Par ailleurs, afin de concrétiser son engagement régional et local, le réseau d'investissement du Fonds de solidarité FTQ comprend les Fonds régionaux de solidarité FTQ ainsi que les Fonds locaux de solidarité FTQ de toutes les régions administratives du Québec.

Dans le but de diversifier son offre de produits d'épargne et de mieux accompagner ses actionnaires, le Fonds de solidarité FTQ a créé et mis en marché des organismes de placement collectif dont les parts sont distribuées exclusivement par le courtier FlexiFonds de solidarité FTQ inc., filiale à 100 % du Fonds de solidarité FTQ.

Conseil d'administration du Fonds de solidarité FTQ

au 6 juillet 2020

Le Fonds de solidarité FTQ est sous l'autorité d'un conseil d'administration qui supervise l'ensemble de ses activités. Ce conseil d'administration se compose des personnes suivantes :

1. **Claude Séguin***^{A, E, F, N}
Administrateur de sociétés et
Président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
2. **Daniel Boyer**^{A, E, F, G, H, N}
Président de la Fédération des
travailleurs et travailleuses du Québec
(FTQ) et premier vice-président du
conseil d'administration du
Fonds de solidarité FTQ
3. **Pierre-Maurice Vachon***^{A, F, H, I, L, M}
Administrateur de sociétés et deuxième
vice-président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
4. **Denis Bolduc**^{A, E, F, G, H, K, L, M}
Secrétaire général de la Fédération
des travailleurs et travailleuses du
Québec (FTQ) et troisième vice-
président du conseil d'administration
du Fonds de solidarité FTQ
5. **Yvon Barrière**
Vice-président exécutif de l'Alliance
de la Fonction publique du Canada
(AFPC), région de Québec et
vice-président FTQ
6. **Christine Beaubien***^{A, B, F, H, J}
Présidente du Groupe BSC et
administratrice de sociétés
7. **Éric Boisjoly**
Directeur général de la
FTQ-Construction et
vice-président FTQ
8. **Benoit Bouchard**
Président du Syndicat canadien de la
fonction publique (SCFP), Québec et
vice-président FTQ
9. **Anouk Collet**^J
Conseillère principale au président
national des Travailleurs et
travailleuses unis de l'alimentation
et du commerce (TUAC) et
vice-présidente FTQ
10. **Michèle Colpron***^{B, C, E, G,}
Administratrice de sociétés
11. **Sonia Ethier**
Présidente de la Centrale des
syndicats du Québec (CSQ)
12. **Pierre Fortin***^H
Administrateur de sociétés
13. **Renaud Gagné**^K
Directeur québécois d'Unifor
et vice-président FTQ
14. **Denis Labrèche***^{B, D, G, H, K}
Administrateur de sociétés
15. **Dominic Lemieux**^I
Directeur québécois du syndicat
des Métallos et vice-président FTQ
16. **Gaétan Morin**^{A, C, K, N}
Président et chef de la direction
du Fonds de solidarité FTQ
17. **Sylvie Nelson**
Présidente du Syndicat québécois des
employées et employés de services
(SQEES), section locale 298
et vice-présidente FTQ
18. **Roger A. Renaud***^{B, C, G, H, J, N}
Administrateur de sociétés
19. **Jean-Claude Scraire***^{A, E, F, G, I, K}
Administrateur de sociétés

* Membre indépendant

A Membre du comité exécutif

B Membre du comité d'audit

C Membre du comité de gestion
des actifs financiers

D Membre du comité d'évaluation

E Membre du comité de gouvernance et d'éthique

F Membre du comité de ressources humaines

G Membre du comité de gestion intégrée
des risques

H Membre du comité d'investissement –
Capital de développement

I Membre du comité d'investissement –
Secteur minier

J Membre du comité d'investissement –
Innovation et capital de risque

K Membre des conseils du Fonds immobilier
de solidarité FTQ

L Membre du comité consultatif des Fonds
régionaux de solidarité FTQ s.e.c.

M Membre du comité consultatif des Fonds locaux
de solidarité FTQ s.e.c.

N Membre du conseil d'administration
de FlexiFonds de solidarité FTQ inc.

États financiers consolidés

Voici des extraits des états financiers consolidés audités au 31 mai 2020. Les états financiers consolidés audités complets sont disponibles sur le site Web fondsftq.com ou sur SEDAR à sedar.com.

Rapport d'activités et de développement durable

Le rapport d'activités et de développement durable sera également disponible à partir du 19 septembre 2020 sur le site Web fondsftq.com ou sur SEDAR à sedar.com. Le rapport d'activités et de développement durable sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, après la tenue de l'Assemblée. Les actionnaires qui en feront la demande pourront obtenir les documents par la poste en communiquant avec le Fonds de solidarité FTQ.

États consolidés de la situation financière

(en millions de dollars canadiens, sauf les données par action)

AUX 31 MAI	2020	2019
Actif		
Encaisse	206	9
Instruments financiers reliés aux titres vendus en vertu de conventions de rachat	624	767
Débiteurs	523	895
Autres investissements	6 024	7 446
Investissements en capital de développement	9 151	8 810
Autres actifs	145	218
	16 673	18 145
Passif		
Billets	694	760
Titres vendus en vertu de conventions de rachat	624	767
Créditeurs	313	732
Autres passifs	1 248	259
	2 879	2 518
Actif net	13 794	15 627
Actif net par catégorie d'actions		
Catégorie A	13 774	15 627
Catégorie C	20	
Actif net par action, par catégorie		
Catégorie A	44,24	43,90
Catégorie C	44,24	

Au nom du conseil d'administration,

(signé) « Claude Séguin »
Claude Séguin, administrateur

(signé) « Gaétan Morin »
Gaétan Morin, administrateur

États consolidés du résultat global

(en millions de dollars canadiens, sauf le résultat net par action)

EXERCICES TERMINÉS LES 31 MAI	2020	2019
Produits		
Intérêts	194	187
Dividendes et distributions	355	306
Honoraires, loyers et autres	14	18
	563	511
Gains (pertes) sur investissements en capital de développement, autres investissements et immeuble de placement		
Réalisés	354	904
Non réalisés	(417)	(18)
Frais de transaction	(2)	(2)
	(65)	884
Intérêts sur billets	(29)	(25)
	469	1 370
Charges opérationnelles totales		
Corporatif	116	95
Investissements en capital de développement et autres investissements	49	42
Développement du marché de l'épargne et formation économique	62	62
	227	199
Résultat avant impôts	242	1 171
Impôts	23	24
Résultat net	219	1 147
Autre élément du résultat global qui ne sera pas reclassé au résultat net		
Réévaluation du passif net au titre des prestations définies, déduction faite des impôts	11	(13)
Résultat global	230	1 134
Informations supplémentaires		
Résultat net par catégorie d'actions		
Catégorie A	219	1 147
Catégorie C	–	
Résultat net par action, par catégorie		
Catégorie A	0,61	3,23
Catégorie C	0,61	

Transmission de documents d'information continue

Bien que nous vous encourageons à consulter les documents du Fonds de solidarité FTQ ci-après énumérés sur notre site Web fondsftq.com ou encore sur le site Web de SEDAR sedar.com, il vous est possible de recevoir sans frais une copie (cochez les cases appropriées) :

- du prospectus simplifié, 37^e édition, et de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la notice annuelle 2020 et de tout autre document intégré par renvoi dans la notice annuelle qui n'est pas déjà mentionné ci-dessous ;
- de la circulaire de direction 2020 ;
- du rapport d'activités et de développement durable 2020, rendu public à compter du 19 septembre 2020, et du rapport financier* annuel au 31 mai 2020 ;
- du rapport financier* intermédiaire (pour le semestre se terminant le 30 novembre 2020) rendu public au plus tard le 28 février 2021.

* Le rapport financier comprend les états financiers consolidés audités ainsi que le rapport de gestion, le relevé audité des investissements en capital de développement (au coût), le relevé des autres investissements et le répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés (au coût).

Je désire recevoir une copie des documents indiqués ci-dessus

- par courrier électronique ou par la poste.

Nom

Prénom

Adresse

Ville

Province

Code postal

Numéro d'épargnant personnel

Courrier électronique

Téléphone résidence

Téléphone travail

La carte-réponse peut être retournée par la poste à l'adresse suivante :

Fonds de solidarité FTQ
C.P. 1000, succursale Chabanel
Montréal (Québec)
H2N 0B5

MONTRÉAL

8717, rue Berri
Montréal (Québec)
H2M 2T9
514 383-FONDS (3663)

POINTE-CLAIRE

755, boulevard Saint-Jean
Pointe-Claire (Québec)
H9R 5M9
514 383-FONDS (3663)

QUÉBEC

5000, boulevard des Gradins
Bureau 320
Québec (Québec)
G2J 1N3
418 628-FONDS (3663)

Sans frais :

1 800 567-FONDS (3663)

Télécopieur :

Montréal : 514 383-2501
Sans frais : 1 888 383-2501

fondsftq.com

 **FONDS**
de solidarité FTQ



Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 % recyclé.